

COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/21

SÉANCE :

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre les membres du Conseil municipal de la Commune de Vitrolles en Luberon se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 octobre 2021 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS : DE VILLEBONNE Alain, DAVID Mathias, GERBE Patricia, MONNET Christine, PEIRONE FERRATO Carole, SELMI Jean-Christophe, SIMON CHOPARD Nicolas, VACHIER MOULIN Christian, WEISS Philippe

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : DHALLUIN Jean-Pierre donne pouvoir à WEISS Philippe

ÉTAIT ABSENT : PIAT PAILLASSON Marie-Annick

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PEIRONE FERRATO Carole est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération groupement de commandes défibrillateurs / hydrants / maintenance

La Communauté de Communes COTELUB propose aux Communes membres d'adhérer à un groupement de commande dans le but de structurer les commandes, préparer les appels d'offres ... pour une durée de 5 ans. Chaque membre est chargé de l'exécution du marché le concernant.
Monsieur le Maire lit le Projet de convention en séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

NOTA : Projet de convention constitutive d'un groupement de commande est joint en annexe du présent CRCM.

2. Tableau des effectifs 2021

Le Tableau des effectifs 2018 est confirmé :
1 Poste Secteur Administratif et 2 Postes Secteur Technique, tous les 3 contractuels.

Nous noterons en séance :

Un poste de Fonctionnaire Secteur Administratif est vacant mais pourvu par un Contractuel (Mme FERETTI Elsa)

Un poste de Fonctionnaire Secteur Technique est vacant mais pourvu par un Contractuel (M. LECOMTE Jean-Tristan)

Ces postes vacants mais pourvu par des Contractuels, seront prochainement ouvert en Bourse à l'Emploi Public.

Nous noterons également que le Contrat de M. LECOMTE Jean-Tristan se termine le 04/11/2021 au terme de ses 2 ans de contrat.

Nous convenons en séance de lui adresser un courrier pour lui rappeler la fin de son contrat en date du 04/11/2021 et que ce dernier ne sera pas renouvelé.

Dans un premier temps, ce poste va rapidement être ouvert en Bourse à l'Emploi Public (accessible à une personne Titulaire de la Fonction Publique), si personne ne se présente, la Commune de Vitrolles en Luberon fera appel à un nouveau Contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. Gestion des Baux

Monsieur le Maire annonce en séance que le locataire M. LECOMTE Jean-Tristan, de l'appartement appartenant à la Commune, situé 22B rue de la Mairie a une créance de 6994,09€ pour loyers impayés. Ce loyer d'un montant de 566,27€ à la conclusion du bail (expirant au mois de 12 /2023) est aujourd'hui à 571€.

Ce locataire a été interpellé plusieurs fois et convoqué par Monsieur le Maire, afin de trouver une solution pour régulariser ces loyers impayés. Il lui a été soumis l'idée de rencontrer une assistante sociale. Un rendez-vous a été pris, mais n'a pas été concrétisé.

Il a été décidé :

- Dans un premier temps de lui envoyer une lettre de Mise en demeure lui demandant de régler sa dette locative dans un délai imparti (huit jours). En parallèle il convient de relancer la Trésorerie de Pertuis pour faire un état précis (extrait de comptabilité, existence d'un échéancier avec le Locataire avec saisies sur salaires ...)
- Dans un deuxième temps, (suivant la suite donnée par le Locataire à la Mise en demeure), entamer une procédure d'expulsion contre ce locataire, pour non-paiement des loyers ou pour défaut de présentation d'attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 2

Absent : 1

4. Mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction des émissions de CO2

Monsieur Selmi, présente le Projet de Centrales Villageoises du Pays d'Aigues qui vise à réduire les émissions de CO2, en adoptant des gestes simples et en modifiant nos comportements.

Il est indiqué qu'une **conférence débat aura lieu le 27/10/21 à 18h30 à La salle du Moulin** et à cette occasion, afin d'informer le plus grand nombre de personnes, un affichage dans le village sera effectué et des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Sur la base du volontariat, des familles pourront relever le « Défi Déclik » et obtenir des Kits pour mesurer et suivre leur consommation et potentiellement les différentes économies d'eau et d'électricité. Ces Kits sont proposés à un montant de 40€ (30€ sera financé par la Commune et 10€ financé par la famille candidate).

A la fin du défi, toutes les familles seront réunies pour présentation des résultats et remis les prix aux gagnants.

- Plus de renseignements sur le site : <https://www.paysdaigues.centralesvillageoises.fr/>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Pour : 9 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1

Absent : 1

5. Dénomination du parking du cimetière

Monsieur le Maire propose de donner un nom au parking du cimetière.
Il est proposé « Parking du Cimetière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Divers :

- Eclairage : Mme MONNET fait remarquer qu'il n'y a aucun éclairage dans le chemin des Vergers. En effet, des enfants sont plongés dans le noir pour regagner l'arrêt de bus.
- Gîte : Un bail a été signé pour 6 mois, un point sera fait à terme pour discuter si c'est rentable. Un gouter d'Halloween sera organisé en partenariat avec le Comité des Fêtes le samedi 30/10/21 (date à confirmer)

Chiens « mordeurs » : Suite à l'incident qui s'est produit mi-juillet entre chiens en liberté avec leurs propriétaires en promenade, s'en est suivie une ITT de 45 jours pour la victime de morsures. La victime a souhaité déposer une plainte auprès de la gendarmerie, mais le gendarme en poste l'en a dissuadé. Lors de la permanence de la gendarmerie de 14/10/21, la question du pourquoi la plainte n'a pas été prise sera posée.

Acquisition de terrains : Suite à la succession « Sylvestre », la Mairie fait savoir qu'elle est intéressée pour acquérir des terrains en vente à proximité du cimetière et du rond-point (Parcelles B373 1610 m² et B240 1250 m²) dans le but d'y établir les « Jardins partagés ». Eventuellement également un bois. Or, le propriétaire du Château du Grand Pré, Dr Niforos est également intéressé pour l'achat d'un lot de terrains, dont ces 2 parcelles. Le propriétaire souhaite avoir la vue dégagée devant sa propriété. Il est convenu en séance qu'en premier lieu, La Mairie se porterait acquéreur de ces 2 parcelles avec servitude de vue ou si cela n'est pas possible que la Mairie loue ces parcelles à M. Niforos. Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour se porter acquéreur des deux parcelles dans la limite de 15 000 €.

P.J. : Projet de convention constitutive d'un groupement de commande

- **FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 23H55.**